

Projet Pédagogique

Le Sénevé

SAJA MAH 336

Service agréé par l'AWIPH

Table des matières

I. Projet institutionnel

1. Historique et finalité

- 1.1 Historique du projet
 - 1.1.1 Les communautés de l'Arche en général
 - 1.1.2 La communauté de l'Arche d'Aywaille
- 1.2 Valeurs qui fondent le travail
- 1.3 Références théoriques
- 1.4 Population cible
- 1.5 Objectifs généraux

2. Population accueillie

3. Admissions et réorientations

- 3.1 Procédure et critères d'admission
- 3.2 Procédure et critères de réorientation

4. Mode de structuration

- 4.1 Inventaire et mode d'utilisation des ressources
 - 4.1.1 Infrastructures
 - 4.1.2 Ressources extérieures
 - 4.1.3 Personnel
- 4.2 Mode de fonctionnement
 - 4.2.1 Organigramme fonctionnel et hiérarchique
 - 4.2.2 Structuration des activités
- 4.3 Procédures de coordination et de concertation

5. Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel

II. Modes d'élaboration et de suivi des projets individuels

1. La réunion du PAI

2. L'évaluation intermédiaire

3. Le suivi hebdomadaire

4. L'éducateur de référence

I. **Projet institutionnel**

1. Historique et finalité

I.1 Historique du projet

1.1.1 Les Communautés de l'Arche en général

L'Arche est née en 1964 lorsque le Père Thomas PHILIPPE et Jean VANIER ont proposé à deux personnes avec un handicap mental et à une troisième personne souffrant d'un trouble psychiatrique de venir partager leur quotidien dans un esprit de vie communautaire.

A partir de cette première communauté, née en France, beaucoup d'autres furent créées dans des contextes religieux et culturels divers. En région Belgique Francophone, il existe quatre communautés de l'Arche qui définissent leur identité comme suit :

- Un Projet associatif dont la mission est d'accompagner la personne adulte avec une déficience intellectuelle à vivre avec ses limites ainsi qu'à découvrir et développer sa valeur, sa dignité, son potentiel et sa place dans la société.
- Une Expérience à Vivre et des Valeurs à Partager
 - Une société est réellement humaine lorsqu'elle est fondée sur l'accueil de toute personne, dans le respect des différences d'ordre intellectuel, social, culturel et spirituel.
 - Nous avons tous des fragilités ; les reconnaître nous ouvre à plus d'humanité. Nos limites, nos déficiences, nos échecs n'effacent pas notre valeur et notre dignité d'être humain.
 - Grâce à leurs qualités d'accueil, d'émerveillement, de spontanéité et de vérité, les personnes avec une déficience intellectuelle peuvent toucher les coeurs et appeler à l'unité.
 - Les relations réciproques sont au coeur de l'Arche. Elles sont basées sur l'«être avec» et le «faire avec », attitudes différentes de «faire pour. » Ces relations réciproques peuvent être source de transformation et d'épanouissement pour chacun des membres de nos communautés.
- Une Communauté à bâtir ...

Pour vivre pleinement ses missions et valeurs, nos communautés développent une approche particulière où dimensions professionnelle et communautaire se conjuguent harmonieusement :

- Nos communautés sont composées des personnes avec une déficience intellectuelle – sujets et acteurs de leur propre vie -, de leurs proches, des professionnels rémunérés, des bénévoles, des amis, des membres des CA et AG.
- Nos communautés sont structurées en lieux d'hébergement et centres de jour qui proposent des activités d'apprentissage, de travail et de bien-être.

- Dans le quotidien de notre accompagnement, nous voulons répondre aux besoins individuels et collectifs des personnes avec une déficience intellectuelle.
- Nées dans un contexte catholique, nos communautés sont maintenant pluralistes : Chaque membre est invité à donner sens à ce qu'il vit à L'Arche et à le relire selon sa culture et ses convictions philosophiques et religieuses.
- Nos communautés accordent une grande place à la fête et aux célébrations.

➤ ... avec Professionnalisme :

- Chaque membre de la communauté occupe une place spécifique, avec ses rôles, compétences et fonctions propres.
- Dans le respect de procédures établies et des organes compétents, nous privilégions une approche participative où les questions sont traitées au niveau le plus proche des personnes concernées.
- Pour être au plus proche des besoins des personnes avec une déficience intellectuelle et favoriser la qualité des relations, nous privilégions des services et infrastructures de petite taille.
- En tant qu'institutions reconnues et/ou (partiellement) subsidiées par les pouvoirs publics, nos communautés mettent tout en oeuvre pour recourir aux outils, procédures et techniques qui contribuent à la professionnalisation de nos services.
- Nous devons être actifs et créatifs dans la recherche de fonds.

➤ Une Ouverture vers un Monde Solidaire :

Nos communautés sont accueillantes et ouvertes au monde qui les entoure ; elles participent à la vie sociale, culturelle, religieuse et associative.

L'Arche est aussi un réseau de plus de 140 communautés disséminées sur les 5 continents, dans des contextes sociaux, culturels et religieux les plus divers, mais unies par des valeurs communes.

Les liens de soutien et d'entraide, tissés dans ce réseau, nous ouvrent à une approche plus solidaire au monde.

1.1.2 La Communauté de l'Arche d'Aywaille : évolution de l'organisation de 1975 à nos jours...

L'ASBL a été fondée en 1975 par un groupe de personnes bénévoles désireuses d'offrir un style de vie « familial » à des personnes adultes ayant un handicap mental. Un foyer situé au centre de Liège accueillait alors un petit groupe de personnes adultes avec un handicap mental. L'encadrement était assuré par des bénévoles résidant dans le foyer, engagés par idéalisme et convictions personnelles.

Dès 1986, de petits ateliers d'occupation sont créés au sein même de la structure de vie des bénéficiaires sous la responsabilité d'un permanent et de quelques bénévoles. En mars 1995, le foyer déménage en milieu rural et un deuxième foyer voit le jour. Un nouvel atelier, avec une capacité d'accueil plus importante, est également construit et la demande de reconnaissance introduite après de l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) débouche sur un agrément SAJA de 15 personnes, dont trois de la catégorie C.

En 1999, les deux foyers « Le Murmure » et « L'Espérance » et le SAJA « Le Sénevé » sont regroupés au sein d'une seule et même ASBL : « L'Arche d'Aywaille ».

En 2007, les foyers d'hébergement sont reconnus par l'agence comme services de nuit pour adultes (SRNA) sous l'agrément SAPS : « services agréés partiellement subsidiés ».

Début 2008, des groupes de travail impliquant le personnel du centre de jour et les bénéficiaires se réunissent en vue de définir les nouveaux besoins en infrastructure, investissements matériels et aménagement des locaux. Suite à ce travail une annexe au centre de jour est construite et un (ré) aménagement global des locaux est entrepris. Ce projet ambitieux, associant les bénéficiaires du service et les membres de l'équipe éducative, est inauguré lors d'une grande « journée portes ouvertes » fin 2009.

En 2009, l'agrément du centre de jour est étendu à la catégorie O20 et permet l'accueil d'une personne supplémentaire sous convention nominative.

Aujourd'hui, l'ASBL accueille et héberge 18 personnes adultes avec un handicap mental léger, modéré et sévère, au sein de ses deux structures SAJA et SRNA. Depuis juillet 2009, le SAJA compte 18 bénéficiaires suite à l'accueil d'une personne avec un handicap mental et physique par l'octroi d'une convention nominative. Le SAJA (depuis 1995) et les services SRNA (depuis 2008), sont soumis à des audits réguliers de l'AWIPH.

1.2 Valeurs qui fondent le travail

L'accompagnement des bénéficiaires au Sénévé s'inspire de l'approche de la personne handicapée développée par Jean VANIER.

Partant de cette approche, une réflexion menée avec l'équipe éducative nous permet de reconnaître à un certain nombre de valeurs qui fondent notre travail.

Nous croyons fondamentalement que chaque personne accueillie est unique, avec une histoire, des convictions, un savoir, un savoir être, un savoir faire, des forces, des fragilités et des limites.

Par l'écoute et le respect, nous nous engageons à travailler ensemble à l'épanouissement de la personne en lui permettant d'être actrice de sa propre vie, de son devenir, de ses rêves.

Dans un climat de respect et d'écoute, nous voulons :

- nous rendre disponible à la personne et accueillir au mieux ce qu'elle nous dit d'elle avec ses moyens propres (sa parole, son corps, sa maladie, son histoire, son humanité ...)
- nous donner les moyens concrets de répondre à ses demandes et à ses besoins dans un échange vrai et authentique.

1.3 Références théoriques

- Dans notre pratique professionnelle, nous faisons référence à la théorie de la valorisation des rôles sociaux (V.R.S.) de WOLFENSBERGER.

"La V.R.S. étant un système de valeurs impliquant la recherche de procédures visant à développer les aptitudes et à améliorer l'image d'une personne en utilisant le plus possible, dans la communauté, des moyens culturellement valorisés en rapport avec

l'âge et le sexe. Ces procédures devraient favoriser l'accèsion à des rôles socialement valorisés".

La VRS utilise trois moyens :

- La valorisation de la personne elle-même :

- ✓ Considérer la personne avant sa déficience ou ses difficultés
- ✓ Considérer la personne comme ayant des capacités à développer : capacité à évoluer (quel que soit l'âge, la gravité des déficiences ou difficultés), capacité à remplir les tâches de vie quotidienne pourvu que l'on veuille l'aider en développant des adaptations pour elle, capacité à faire des choix pourvu qu'on lui propose un éventail de possibilités de vie promotionnelles, exercer sa responsabilité pourvu qu'on la considère comme citoyenne à part entière.

- La valorisation de ses conditions de vie :

- ✓ Lui permettre de vivre dans un monde sans ségrégation liée au sexe, à l'âge ou aux origines de naissance
- ✓ Respecter son intimité et son droit à une vie affective et sexuelle
- ✓ Valoriser son emploi du temps, c'est-à-dire ses activités relevant tant du cadre professionnel/occupationnel que du temps libre (activités résidentielles, sport, loisirs).

Les droits et les devoirs garantis par le législateur (soins, éducation, formation professionnelle, emploi, garantie de ressources, accès au logement, aux lieux publics, transports) doivent s'enraciner dans le quotidien et avoir un impact réel sur la qualité de la vie.

- La valorisation de son rôle social :

Développer ses capacités à apporter sa collaboration au sein d'un groupe social, qu'il soit professionnel, associatif, sportif, culturel, politique...

Cette collaboration ne peut se faire que si la personne est intégrée physiquement, fonctionnellement et socialement. Sa présence doit servir à l'évolution et au projet du groupe qui l'accueille.

La Valorisation du Rôle Social implique également qu'elle participe à l'élaboration de son projet individuel à savoir qu'elle, ou son représentant, puisse donner son avis sur toutes les décisions qui la concernent.

➤ Sur ces fondements se greffent les diverses approches tel que le Plan de Service Individualisé (P.S.I.). Celui-ci vise à cerner globalement les besoins d'une personne. On y considère la personne handicapée comme une personne qui a des aspirations et un projet de vie. Le PSI permet d'identifier :

- Les besoins de l'utilisateur
- Les objectifs à poursuivre
- Les moyens à mettre en œuvre
- La durée prévisible dans laquelle les services seront offerts
- La date de la révision
- La détermination du responsable de sa réalisation, la détermination de sa révision et de son application et ainsi que les indicateurs des résultats attendus

➤ Divers outils pédagogiques ayant une référence théorique spécifique sont mis en œuvre dans les différents ateliers et actions quotidiennes. En voici les principaux :

- La communication non – violente et l'écoute active
- Le langage Sésame : langage gestuel spécialement adapté aux personnes avec un handicap mental permettant de faciliter la compréhension et le dialogue verbal. Il consiste à soutenir le contenu de la discussion en soulignant le mot ou l'action principale par un geste.
- Certains outils qui sont d'application dans les classes TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related communication handicapped children) élaborés par Eric Schopler. Nous utilisons le photolangage notamment pour structurer la journée de chaque personne et les tâches respectives, de façon à ce que la personne puisse, à tout moment de la journée, s'y référer de façon autonome.

Il nous semble également important d'intégrer les expériences ou compétences acquises par chaque membre de l'équipe et de rester ouverts à toute nouvelle approche pour en retirer l'essentiel.

1.4 Population cible

Le Service d'Accueil de Jour "Le Sénévé" accueille des personnes handicapées mentales adultes qui sont incapables, en raison de la nature même ou de l'évolution de leur handicap, de s'intégrer dans tout autre circuit professionnel (en ce compris les ateliers protégés).

Nous accueillons des personnes adultes atteintes de déficience mentale légère, modérée, sévère ou profonde avec éventuellement les handicaps associés suivants: troubles respiratoires, malformations cardiaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, épilepsie, autisme.

1.5 Objectifs généraux

Les objectifs généraux qui orientent notre travail d'accompagnement ont été définis par l'équipe éducative lors d'une journée pédagogique.

- veiller à ce que chaque bénéficiaire accueilli atteigne une qualité de vie en respectant son rythme, ses besoins et ses désirs (dans le cadre des missions du SAJA)
- favoriser l'estime de soi
- favoriser le développement de l'expression individuelle et de la communication (verbale et non verbale)
- inciter au respect mutuel dans la vie collective :
 - respect de la vie du groupe
 - droits et devoirs d'une vie collective
 - respect des règles sociales et du règlement d'ordre intérieur
- reconnaître et valoriser les compétences de chacun
- aider les personnes accueillies à développer ou à maintenir leurs capacités intellectuelles, motrices et relationnelles
- faire en sorte que les personnes accueillies fassent un maximum de choses par elles-mêmes dans le respect de leurs compétences et de leurs limites

- accueillir et encourager la prise d'initiatives
- favoriser l'intégration sociale :
 - en mettant leurs compétences au service de tiers (p.ex. K-lumets, îles de paix, crèche communale, magasin OXFAM,...)
 - inciter aux découvertes, rencontres et ouverture au monde.

2. Population accueillie

Le Sénevé est agréé et subsidié pour accueillir 16 personnes adultes présentant un handicap mental. Actuellement, 18 personnes participent aux activités (11 femmes et 7 hommes), ils sont âgés de 21 à 58 ans. Des stages sont également prévus tout au long de l'année.

Les "degrés de handicap" sont variables et vont du handicap mental léger au handicap mental sévère. Certains autres handicaps ou pathologies sont parfois associés (troubles autistiques, troubles visuels, troubles du comportement,...). Trois personnes accueillies sont reconnues "type C" par l'AWIPH.

La majorité des personnes ont suivi l'enseignement spécial. Quelques-unes, les plus âgés, n'ont pas été scolarisées.

Les origines géographiques sont variables (Brabant wallon, Namur, ...). Cependant, la majorité provient de la région d'Aywaille ou de la province de Liège.

Trois des dix-huit personnes accueillies sont "externes" et rentrent chaque soir dans leur famille. Les autres vivent aux SRNA " Le Murmure" et "L'Espérance" situés sur le territoire de la Commune d' Aywaille.

La majorité des personnes adultes accueillies ont encore leurs parents, mais les contacts sont parfois rares ou inexistant.

3. Admissions et réorientations

3.1 Procédure et critères d'admission

- Lors du premier contact téléphonique, la personne qui reçoit l'appel oriente la communication vers la personne en charge des candidatures. Les différentes étapes de la procédure sont les suivantes :

Nous vérifions que la personne pour qui la demande est formulée « corresponde » à la population que nous pouvons accueillir. Critères d'admission généraux :

- Présenter une déficience mentale légère, modérée, sévère ou profonde et ne pas pouvoir s'intégrer de ses propres forces dans la vie sociale.
- Avoir atteint l'âge de 18 ans et satisfaire aux conditions d'intervention de l'AWIPH.
- Ne pas présenter des troubles psychiatriques ou des troubles du comportement importants rendant la personne dangereuse pour elle-même ou pour les autres. Il est demandé une certaine stabilité afin de ne pas perturber les autres usagers.
- Avoir une certaine capacité à s'intégrer dans un groupe, à être en relation avec autrui.
- Avoir les capacités mentales et physiques nécessaires pour participer aux activités proposées par le service.

- Si les critères sont admissibles, nous proposons un premier rendez-vous à la personne handicapée et son représentant (famille d'accueil, parents, tuteur, assistant social ...)

L'objectif est double :

- présenter le projet du service, les activités proposées et les différents lieux.
 - recueillir des informations concernant la personne handicapée (histoire, compétences, difficultés, parcours institutionnel, ...)
- Suite à cette première rencontre, les personnes intéressées sont invitées à reprendre contact avec le service afin d'informer ou de confirmer la demande de stage. En fonction de la liste d'attente et après concertation avec la chef de groupe et de la direction, une date de stage est proposée à la partie demandeuse.
- Dans le cas d'une demande confirmée et préalablement au stage, une présentation de la personne demandeuse est faite à l'équipe du SAJA.

La période d'essai au SAJA est de trois semaines. Au terme du stage, l'équipe éducative réalise une évaluation en tenant compte de :

- l'adéquation entre les besoins et compétences de la personne et les services offerts par le SAJA,
- de son intégration dans le groupe des personnes accueillies.

Trois cas de figure sont à envisager:

- les conclusions de l'essai sont positives : la personne peut alors être inscrite sur notre liste d'attente ou entrer immédiatement au SAJA en fonction des places disponibles
- les conclusions de l'essai sont mitigées ou incomplètes : l'essai peut alors être prolongé afin de pouvoir observer la personne sur une plus longue période.
- les conclusions de l'essai sont négatives : les demandeurs sont informés dans le cadre d'un entretien sur les motifs du refus et sont invités à orienter leurs recherches ailleurs. Nous pouvons, dans la mesure du possible, remettre des adresses.

3.2 Procédure et critères de réorientation

Chaque accueil nous engage à mettre tout en oeuvre (mise en place d'un horaire adapté, mesures pédagogiques nécessaires, entretiens avec d'autres instances professionnelles,...) pour intégrer la personne dans le projet et pour aménager le projet en fonction de ses besoins et de nos moyens.

Néanmoins, au fil des mois ou des années, une réorientation peut être indiquée pour diverses raisons touchant à la modification de l'état physique ou psychique de la personne faisant que le Sénevé n'est plus à même d'offrir un accompagnement adapté.

Sauf situation d'urgence et cas de force majeure auxquels nous faisons référence ci-dessous, une concertation préalable avec les représentants légaux de la personne, la personne elle-même, la psychologue du service, les responsables et un représentant de l'équipe aura lieu et un préavis de 3 mois sera assuré.

Si une demande de réorientation est souhaitée par les représentants légaux, nous ne serons concernés par la procédure de réorientation que dans la mesure où ceux-ci nous y laisseront une place. Dans ce cas de figure, la convention d'accueil sera résiliée moyennant un préavis d'un mois.

Si toutefois des problèmes graves d'ordre financier ou de comportement le justifient (non paiement des montants dus par le bénéficiaire, actes de violence physique...), l'institution se réserve le droit de mettre fin à l'accueil sans préavis.

Sont notamment définis comme fautes graves :

- violence physique grave menaçant les autres personnes accueillies et/ou le personnel
- destruction volontaire du matériel de travail et/ou pédagogique.
- abus sexuels
- non respect répétitif du règlement intérieur (refus de prise de médicaments, refus du projet pédagogique...)

Dans le même esprit, toute faute grave du service libère le bénéficiaire de l'obligation de préavis.

Dans la procédure de réorientation, nous collaborons également avec l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFrAHM) qui peut accompagner les familles dans leur recherche de réorientation.

4. Mode de structuration

4.1 Inventaire et mode d'utilisation des ressources

4.1.1 Infrastructure

Notre service est implanté en milieu rural, à l'entrée d'un hameau, sur les hauteurs du village d' Aywaille. Cette implantation, associée à une infrastructure routière et à un relief accidenté, implique de nombreux déplacements avec véhicules et un encadrement important pour aider les personnes ayant des difficultés de locomotion.

Notre bâtiment a été conçu pour l'accueil de personnes avec un handicap mental. Une rampe permet l'accès à l'étage par l'extérieur.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies (diminution des capacités motrices, vieillissement, changement des besoins,...) un groupe de travail a été mis sur pieds. Le résultat nous a conduit à un réaménagement global des locaux et à exploiter au maximum l'espace existant. Certains travaux ont également permis d'améliorer la sécurité, l'hygiène et le bien-être, tant des personnes accueillies que des membres de l'équipe (toilette indépendante, toilette adaptée, peinture murale selon la méthode « feng shui »,...).

4.1.2 Ressources extérieures

La commune d'Aywaille et ses environs offrent des services dits « sociaux » (CPAS, mutuelles, planning familial, structures médicales, ...) de même que des activités culturelles et sportives relativement bien développées. Cependant, ces activités sont souvent programmées en soirée et le week-end, ce qui permet difficilement à notre structure de s'y intégrer.

Nous favorisons autant que possible la collaboration avec le « réseau » des acteurs associatifs, sociaux et médicaux de la commune, qu'ils soient d'initiatives privées ou à vocation tout public.

➤ Au niveau paramédical :

- Des kinésithérapeutes, une psychomotricienne, une logopède viennent faire des séances personnalisées pour les personnes qui en ont besoin.

➤ Au niveau médical :

- Collaboration avec la maison médicale d'Aywaille (médecin et équipe infirmière)
- Différents neurologues externes
- Un médecin psychiatre vient mensuellement au SAJA pour des supervisions de l'équipe éducative ou des entretiens individuels avec les bénéficiaires qui présentent des troubles associés du comportement. L'orthopédagogue assure le suivi et la mise en place des indications psychiatriques.

➤ Au niveau social :

- Le Centre de guidance de Comblain au Pont pour l'établissement de bilans, réévaluations des personnes, ...
- L'Aframh pour le suivi des familles et des interventions de réorientation.
- Divers services sociaux qui s'adressent à nous de manière ponctuelle.
- Le planning familial pour des suivis psychologiques et des animations « vie affective et sexuelle » pour un petit groupe de personnes accueillies
- Le CPAS d'Aywaille

➤ Au niveau associatif :

- Hippopassion : prise en charge régulière (une fois par semaine) pour des séances de groupes ou individuelles en hippothérapie
- Diverses institutions de la province de Liège

➤ Au niveau des services communaux :

- La bibliothèque d'Aywaille
- la piscine communale

➤ Au niveau de la formation continuée du personnel : AFRAHM, AWIPF, Formations APEF, CFIP, ...

Collaboration avec différentes écoles d'éducateurs et d'aides soignantes de la région de Liège dont nous accueillons chaque année des stagiaires au sein de nos services.

4.1.3 Personnel

➤ Volume de l'emploi par fonction

Le Sénevé emploie en 2010 :

- 4,76 postes équivalents temps plein éducatifs.
- 1,29 poste administratif.

Notre personnel se compose actuellement de :

- un directeur
- une psychopédagogue
- une responsable pédagogique
- cinq éducateurs/trices
- une secrétaire – aide comptable
- un chauffeur

Le service collabore également avec un secrétariat social et le bureau comptable SEMAFOR .

Signalons également la présence et le soutien de personnes bénévoles, encadrées en interne de manière rigoureuse et professionnelle.

➤ Descriptifs de fonction

En concertation et collaboration avec l'ensemble des membres du personnel, l'équipe de direction a proposé un descriptif des fonctions à l'œuvre au sein du service.

➤ Politique de recrutement

Au niveau de la politique de recrutement nous tenons compte des critères suivants :

- le niveau de qualification
- l'équilibre entre hommes et femmes
- les besoins de l'équipe et de la structure des différents ateliers
- la personnalité de base
- l'expérience dans le secteur du handicap
- l'approche de la personne avec un handicap mental.
- l'intérêt à l'égard du projet institutionnel proposé.

➤ Entretien de fonctionnement et entretien d'évaluation

Des entretiens de fonctionnement avec chaque travailleur sont organisés à rythme variable tout au long de l'année. Ces entretiens permettent de faire le point sur un problème posé ou une thématique spécifique (formation,...), dans le respect des objectifs dégagés lors des entretiens d'évaluation qui ont lieu tous les deux ans, selon un canevas déterminé.

➤ Politique de formation

Dans le respect du plan de formation établi pour une durée de deux ans, diverses formations sont proposées aux éducateurs :

- Formations intra-muros :
 - ✓ Les journées pédagogiques. Différents thèmes y sont abordés en fonction des besoins du service, en lien avec le projet pédagogique, les ateliers proposés, réflexion sur des pratiques pédagogiques,...
 - ✓ Les matinées de formation animées par l'orthopédagogue sur différents thèmes (ex. : les abus sexuels et leurs conséquences pour la personne handicapée, la maladie mentale, l'épilepsie,...).
- Formations extra-muros : participation à diverses formations, séminaires, colloques, en concordance avec le plan formation.

➤ Horaires

Les horaires d'un éducateur au Sénévé correspondent aux heures d'ouverture d'un SAJA, c'est à dire de 8h30 et 16h00.

Une pause d'une demi-heure est proposée à 10h30.

Le repas dure de 12H30 à 13H15, suivi par la vaisselle et le rangement.

Les activités recommencent à 14h00 et se terminent à 16h00.

Le service est ouvert toute l'année à l'exception d'une semaine après Noël et des jours fériés légaux.

Certaines modifications d'horaire ont lieu en fonction des besoins du service et des activités proposées telles que des excursions, activités vacances,...

4.2 Mode de fonctionnement

4.2.1 Organigramme

Cf annexes

4.2.2 Structuration des activités

➤ Inventaire et descriptif des activités

- L'action première du SAJA est d'offrir aux personnes accueillies un lieu de travail et d'occupation adapté à leurs besoins, souhaits et capacités.

Les activités proposées sont structurées en trois axes principaux : les activités de type travail, les activités de sport et détente, les activités créatives et d'expression.

Nous veillons à ce que l'horaire individuel soit le plus équilibré possible en tenant compte de différents critères des personnes accueillies : âge, handicap, sexe, capacités motrices et intellectuelles, besoins ... En fin d'année, chaque personne est amenée à évaluer l'horaire des activités proposées et à formuler des souhaits pour le nouvel horaire qui est ensuite retravaillé lors des deux journées pédagogiques.

✓ L'axe « travail »

Au travers de certains ateliers proposés, nous insistons sur la notion de travail comme moyen permettant une valorisation de la personne et un moyen d'intégration dans la société.

Nous insistons sur la qualité du produit fini.

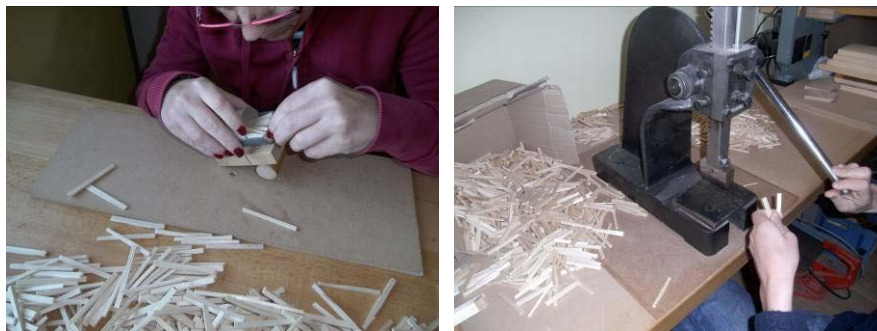
Les ateliers existants sont : l'atelier bois, l'atelier K-Lumet, l'atelier carterie, l'atelier papier recyclé, l'atelier décoration sur bois, l'atelier papier mâché et l'atelier cuisine.

- L'atelier bois



- . Fréquence actuelle : 6 demi journées par semaine
 - . Groupe : de 4 à 5 personnes
 - . Contenu : travail artisanal et transformation de vieilles palettes de bois en différents produits finis : sous-plats, décoration, keyets et crèches de Noël.
- Moyennant un apprentissage progressif, le travail du bois comporte une multitude de manipulations et exige le recours à des outils et appareils nécessitant une technique de base plus ou moins élaborée.
- . Objectifs : Favoriser le bien-être de la personne par le travail du bois, matériau noble et naturel par excellence, permettre à chaque personne, quelque soient ses capacités, de développer des compétences techniques et manuelles relatives au travail du bois, contribuer à la réalisation de produits de qualité et à la dimension de socialisation ou d'intégration que cela génère (exposition des produits, vente à l'entourage,...).

- L'atelier K-Lumet



- . Fréquence : 2 demi-journées par semaine et de manière plus ponctuelle selon les demandes et besoins des bénéficiaires.
- . Groupe : de 6 à 8 personnes.
- . Contenu : fabrication d'allume-feux écologiques au départ de chutes de bois. Les étapes de fabrication sont multiples et accessibles tout en partie à l'ensemble des bénéficiaires, en fonction de leurs capacités propres : découpe des chutes à longueur donnée, fente du bois en « frites » de même calibre, tri et assemblage des frites dans un anneau de carton grâce à des supports adaptés, trempage dans de la cire épurée, assemblage des boîtes et mise en boîtes.
- . Objectifs : proposer une activité de valorisation et d'utilité sociale par la production artisanale d'un produit fini aux composantes écologiques, séquentialiser les diverses étapes de production pour permettre à chacun d'y prendre part en fonction de ses capacités, accroître ou maintenir les compétences manuelles et techniques des bénéficiaires.

- L'atelier papier recyclé



- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 6 personnes
- . Contenu : la fabrication du papier est une activité qui consiste à recycler du papier journal teinté à la serviette colorée. On peut distinguer différentes tâches : nettoyage des supports de la feuille pour le séchage (draps), obtention de la pâte par le broyage papier /serviettes imbibées, fabrication de la feuille par pressage, mise à sécher, nettoyage de la cuve.
- . Objectifs : proposer une activité de valorisation et d'utilité sociale par la production artisanale de papier recyclé, développer des compétences spécifiques (manipulations, gestion des stocks, respect des étapes,...), développer le travail d'équipe et la créativité, favoriser la prise d'initiatives.

- L'atelier carterie



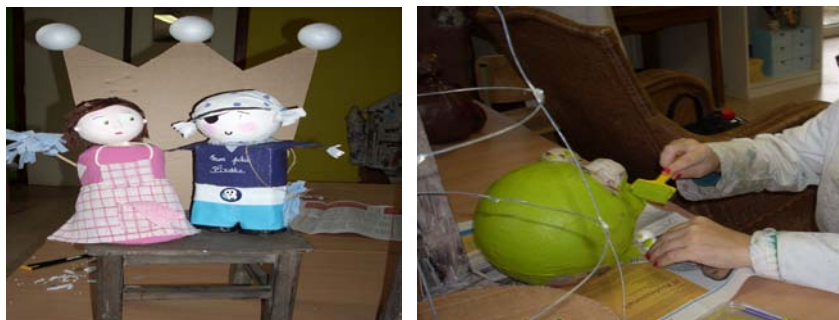
- . Fréquence : une demi journée par semaine.
- . Groupe : 4 à 5 personnes.
- . Contenu : repassage des feuilles de papier recyclé, recours aux techniques d'embossing et de découpe à la matrice, choix du décor et collage.
- . Objectifs : obtenir un produit fini soigné et de qualité permettant une valorisation de la personne, recherche esthétique, apprendre à gérer des surfaces de feuilles.

- L'atelier décoration sur bois



- . Fréquence : deux demi journées par semaine
- . Groupe : de 4 à 5 personnes
- . Contenu : transformation d'objets préfabriqués en articles « art déco moderne » (boîtes à thé, boîtes à mouchoir, porte-serviettes, serre-livres, petites armoires,...). On peut distinguer différentes étapes : choix du support, préparation du support (ponçage, ...), mise en couleur et décoration finale de l'objet.
- . Objectifs : développer l'originalité, la créativité et la dextérité des participants, cultiver la patience, prendre conscience et maîtriser différentes étapes de fabrication en ayant recours à des techniques spécifiques (scrapbooking, embossing,...), contribuer à la réalisation de produits de qualité et à la dimension de socialisation ou d'intégration que cela génère (exposition des produits, vente à l'entourage,...).

- L'atelier papier mâché



- . Fréquence : 2 demi journées par semaine
- . Groupe : 4 à 5 personnes
- . Contenu : réalisation de sculptures à base d'objets recyclés, papiers journaux et peintures diverses. L'atelier est structuré en plusieurs étapes : confection de la structure, découpage et collage papier en 4 temps, finition peinture. Les personnes peuvent se limiter à l'une ou l'autre étape et certaines sont capables de mener une réalisation à terme.
- . Objectifs : L'atelier papier mâché permet d'associer différentes qualités « artistiques » : créativité, expression, imagination, sens de l'harmonie,... Il permet de développer la patience et la dextérité des participants par la manipulation de différentes matières (colle, peinture, papier,...).

- L'atelier cuisine



- . Fréquence : 5 demi journées par semaine
- . Groupe : 4 à 5 personnes
- . Contenu : on peut distinguer différentes tâches, diversifiées pour certaines, répétitives pour d'autres : choix des menus de la semaine en fonction des saisons, établir la liste des courses et des commandes, préparation des repas (nettoyage des légumes, cuisson, passer les soupes,...), mise en place de la table et participation à la vaisselle.
- . Objectifs : proposer un repas de midi équilibré, favoriser le travail d'équipe par le partage des tâches et la collaboration, apprendre à respecter un horaire déterminé et des règles d'hygiène strictes, encourager les prises d'initiatives, développer la motricité et la dextérité, éveiller les sens (odorat,...),

✓ L'axe « sport et détente »

Au travers de ces activités, nous insistons sur le bien-être physique et psychologique de chaque personne. Nous y retrouvons les activités suivantes : les activités « plein air », la piscine, l'esthétique et coiffure, l'hippothérapie et l'atelier relaxation.

- Les activités plein air



- . Fréquence : une après-midi par semaine
- . Groupe : 7 personnes
- . Contenu : activité vélo ou marche en fonction des conditions météorologiques. Les itinéraires sont choisis en fonctions des capacités du groupe avec une préférence pour les parcours type « Ravel ».
- . Objectifs : Proposer une activité extérieure alliant dépense physique et découverte de la nature. Depuis 2009, l'entraînement régulier débouche sur l'organisation d'un séjour vélo de 4 à 5 jours permettant de vivre des aventures de groupe inoubliables.

- Jeux pédagogiques :



- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 5 personnes
- . Contenu : choix de jeux loués à la ludothèque communale pour une durée d'un mois et après-midi « jeux pédagogiques » au service d'accueil de jour
- . Objectifs : passer une après-midi récréative et décontractée, intégrer des notions tels que la compréhension, l'intégration, l'application et le respect des règles de jeux, cultiver la patience, le fair-play et la concentration des participants tout en stimulant et en maintenant leurs capacités cognitives (lecture, écriture, compréhension, association, ...).

- La piscine



- . Fréquence : une matinée par semaine
- . Groupe : 13 personnes
- . Contenu : atelier « récréatif » proposant des exercices de natation adaptés et offrant des espaces « bien-être » avec bains à bulle, sauna et hammam.
- . Objectifs : Proposer une activité de détente pour les uns et de dépense physique pour les autres, selon le rythme et les capacités de chacun.

- Esthétique et coiffure



. Fréquence : deux demi journée par semaine

. Groupe : 5 personnes

. Contenu : soins visages (peeling, massage facial, crème hydratante, maquillage,...), soins des mains (manucure, pose vernis,...), soins des cheveux (shampoing et massage du cuir chevelu, coupe, brushing,...), soins des pieds (bain massant, manucure, pose vernis,...).

Objectifs : proposer un moment de détente et de bien-être axé sur les soins au corps, amener les participants à prendre conscience de leur corps et des soins à y apporter (reconnaissance de sa féminité), apprentissages individuels, favoriser l'estime de soi, offrir un temps d'échange individuel entre la personne et l'éducateur.

- L'hippothérapie



. Fréquence : une demi journée par semaine

. Groupe : 9 personnes réparties en deux sous-groupes.

. Contenu : préparation et soin du cheval (brossage, curage des pieds, pose du surfait et de la selle,...) suivi de séances collectives ou individuelles de trente minutes : tours en calèche, balades à cheval à l'extérieur du manège, exercices de conduite du cheval, circuits de jeux et psychomotricité, voltige ...

. Objectifs : favoriser l'ouverture, la socialisation et la communication (verbale et non verbale) au contact avec l'animal, développer les capacités psychomotrices (schéma corporel, structuration spatio-temporelle,...), maintenir ou accroître les capacités physiques (équilibre, tonus musculaire,...) et neuropsychologiques (mémoire, dissociation des mouvements, concentration,...).

- L'atelier relaxation



- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 5 personnes
- . Contenu : Les approches proposées sont multiples et varient en fonction de la dynamique du groupe et des besoins de chaque personne : massage, lectures douces, exercices de relaxation sur fond musical, supports relaxant, stimulations visuelles et olfactives,...
- La séance se termine par un tour de table où chacun à l'occasion de s'exprimer librement
- . Objectifs : Proposer un espace « bien-être » où la relation de confiance et de respect est au centre des préoccupations de l'éducatrice et où le bénéficiaire peut déposer les tensions ou préoccupations qui l'habitent.

✓ L'axe « expression et créativité »

Les différents ateliers ont pour mission commune de favoriser le développement de l'expression individuelle et de la communication verbale et non verbale en utilisant différentes techniques et méthodes.

Les ateliers en question sont : l'atelier « langage Sésame », l'atelier « informatique », l'atelier expression créative et l'atelier théâtre.

- L'atelier langage Sésame

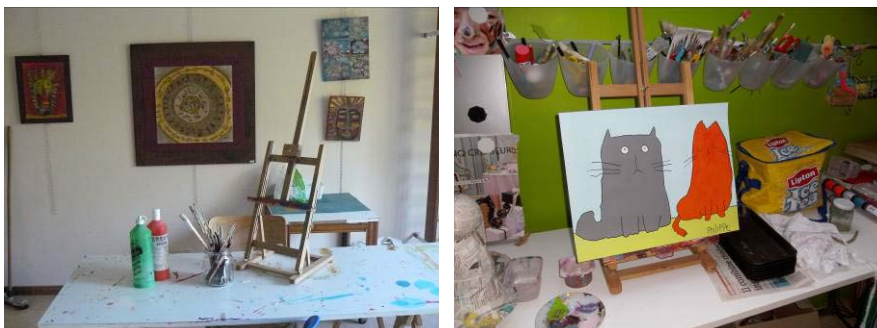
- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 9 personnes
- . Contenu : Atelier ludique qui propose divers jeux et supports amusants qui stimuleront l'apprentissage et la mémorisation des différents signes : jeux de sociétés « adaptés », repères journaliers, défis divers,...
- Chaque prise de parole doit être respectée et se fait par le biais d'un tour de table. Les signes sont choisis en lien avec les besoins des personnes et partagés au reste de l'équipe éducative en début de réunion d'équipe hebdomadaire.
- . Objectifs : Développer et maintenir la connaissance et le recours aux signes du langage Sésame auprès des personnes qui l'utilisent comme un moyen d'expression privilégié. Soutenir et encourager la communication inter-personnelle au sein du SAJA, au foyer, en famille, ...

- L'atelier informatique



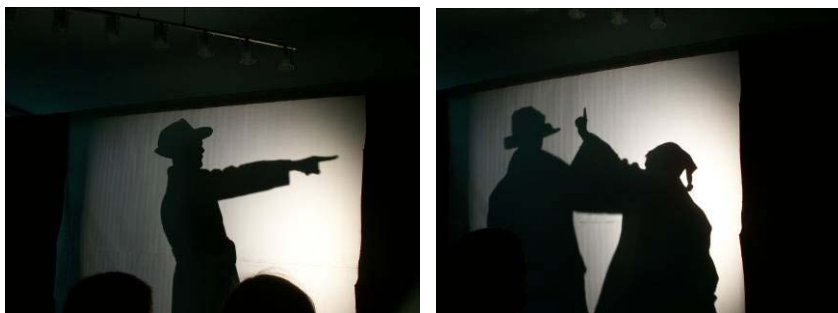
- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 5 à 6 personnes
- . Contenu : Apprentissages divers relatifs : - à l'utilisation de l'ordinateur : manipulation du clavier, de la souris, ouverture et fermeture de programmes, gestion du son,...
- à la gestion de certains logiciels : traitement de texte et d'images, CD, Internet, programmes spécifiques et adaptés,...
- . Objectifs : Stimuler et développer les acquis relatifs aux nouvelles technologies, conscientiser et assimiler certaines règles relatives à une utilisation rationnelle des outils informatiques, valoriser la dimension « participative » des personnes aux changements à l'œuvre dans nos sociétés.

- L'atelier expression créative



- . Fréquence : une demi journée par semaine.
- . Groupe : 4 à 5 personnes.
- . Contenu : atelier de type « artistique » ayant recours à différents supports et techniques de peinture, au départ de divers thèmes prédéfinis.
- . Objectifs : développer et stimuler l'éveil, l'inspiration, l'élan créateur de chaque personne. Donner un chemin de vie aux œuvres des personnes en valorisant leur travail (expositions, vernissage,...). Accroître le sens de responsabilités des participants par le respect et la bonne gestion du matériel et des supports.

- L'atelier théâtre



- . Fréquence : une demi journée par semaine
- . Groupe : 5 personnes
- . Contenu : exercices d'expression verbale et non verbale (mimes, expression corporelle, danse, ombres chinoises,...) aboutissant à la représentation d'un spectacle annuel.
- . Objectifs : développer les modes d'expressions propres à chaque participant, mettre le corps en mouvement, affirmation de soi, reconnaissance et utilisation de l'espace, donner libre cours à la créativité et à l'imagination.

▪ Prises en charge

Le Sénevé planifie et organise également la prise en charge :

- ✓ des séances de logopédie
- ✓ des soins de kinésithérapie
- ✓ des consultations psychologiques
- ✓ des consultations neurologiques
- ✓ des séances de psychomotricité
- ✓ des séances au centre de guidance

La mise en route, la continuité ou l'arrêt de ces prises en charge sont déterminés en concertation avec les différents intervenants paramédicaux, les équipes et les familles.

Les indications pour ces prises en charge proviennent de demandes de la personne avec un handicap, de la famille, du corps médical, des représentants légaux, du service résidentiel ou de l'équipe du Sénevé.

Elles sont discutées et réfléchies en réunion de « PAI », réunion des responsables ou réunion d'équipe.

Les soins médicaux, dentaires, infirmiers, pédicure relèvent de l'organisation des foyers d'hébergement ou de la famille.

➤ Répartition des bénéficiaires dans les groupes

Chaque année, les personnes accueillies ont l'opportunité d'évaluer leurs ateliers et d'exprimer des demandes pour l'année suivante. L'éducateur de référence ou l'orthopédagogue les voit en individuel pour évaluer l'année de travail et pour formuler leurs choix pour l'année à venir, en fonction des ateliers proposés. L'équipe éducative veille à l'adéquation des objectifs déterminés en réunion PAI, veille à un bon équilibre entre les activités de travail, de bien-être ou d'expression et

tient compte également des exigences opérationnelles liées au fonctionnement des ateliers et des contraintes du groupe.

L'horaire est valable de septembre à juin. Pour les mois de juillet et août, des ateliers de type « vacances » sont organisés en fonction des demandes des bénéficiaires et des conditions météo : sorties culturelles et sportives, promenades, conditionnement îles de paix, camps vacances (internes et avec des organismes externes), ...

➤ Evaluation et changements depuis 2006

- Depuis 2010, pour mieux répondre aux besoins de certaines personnes vieillissantes, certaines activités se sont « délocalisées ». Une activité a lieu quatre après-midi sur cinq dans un des foyers d'hébergement incluant des résidents de cet hébergement qui n'ont plus les capacités physiques de se rendre au SAJA. Un éducateur descend avec un petit groupe rejoindre ces deux bénéficiaires pour partager un repas et une activité.
Cette nouveauté 2010 répondant très bien aux besoins de plusieurs bénéficiaires (rythme lent, petit groupe, calme...), elle a été reproposée pour l'horaire 2011-2012.

- En 2011-2012, l'organisation des jeudis matin a été modifiée pour plusieurs raisons :

Permettre aux bénéficiaires d'avoir davantage de temps pour accomplir leurs tâches de rangement et nettoyage de leur chambre au foyer

Prolonger le temps dont l'équipe éducative du SAJA dispose pour ses réunions d'équipe.

Pour ce faire, les bénéficiaires internes sont pris en charge par les équipes des foyers et viennent au Sénévé pour midi.

Seuls les externes sont accueillis en matinée et préparent le repas de midi encadrés par une bénévole.

- Depuis 2010, nous sommes à la recherche d'activités individualisées d'intégration. Il s'agit d'exploiter les compétences de nos bénéficiaires pour les mettre au service de tiers tout en favorisant l'intégration et la valorisation sociale. C'est ainsi qu'une personne travaille une matinée par semaine dans un magasin OXFAM, qu'une autre aide une matinée par semaine le service de livraison de repas à domicile du C.P.A.S., qu'une autre encore donne un coup de main dans une crèche communale et qu'une dernière donne un coup de main dans un manège.
- Les activités expression créative et papier mâché ont été suspendues pour une année (2011-2012) suite à l'écartement pour grossesse de l'éducatrice responsable. Rencontrant beaucoup de succès et répondant à des besoins, elles seront reprogrammées dès sa reprise du travail. Durant cette transition, un atelier intitulé « créatif » a été proposé. Il réunit différentes techniques artistiques sans en développer une en particulier.
- Autres changements 2011-2012, l'atelier intitulé « rangement » n'existe plus et l'atelier K-lumets a pris plus d'ampleur en fonctionnant toute une matinée plutôt qu'une demi (en 2010).
- En 2011 encore, un camp Vélo a été organisé pour les participants du groupe vélo du mardi après-midi. Ensemble, ils se sont rendus en quatre jours à la mer du

Nord au départ de Hasselt. Ce projet est l'aboutissement d'une année d'entraînement.

- Dernier élément important depuis 2010 et suite à une formation collective sur le thème de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes avec un handicap, nous avons développé une collaboration avec le planning familial d'Aywaille pour des animations sur ce thème, adressées à nos bénéficiaires et se déroulant dans les locaux du Planning. C'est ainsi qu'un premier groupe a débuté en janvier 2011 avec une séance tous les quinze jours et se poursuit aujourd'hui une fois par mois jusque fin décembre. Un second groupe de deux hommes a débuté en septembre 2011. Un troisième groupe est programmé pour 2012.

En annexe, les grilles horaires proposées de 2006 à ce jour.

4.3 Procédures de coordination et de concertation

➤ La réunion d'équipe hebdomadaire

La réunion d'équipe hebdomadaire a lieu le jeudi matin de 8h30 à 11h15. Elle réunit l'équipe éducative, l'orthopédagogue, la responsable pédagogique SAJA – SRNA et, pour certains points à l'ordre du jour, le directeur.

Un ordre du jour est établi par la responsable pédagogique, prenant en compte les demandes de l'équipe éducative et les besoins d'organisation.

Objectifs de la réunion d'équipe :

- passage d'informations
- préparation des réunions de PAI
- évaluations intermédiaires des bénéficiaires
- adaptation de l'horaire pour la semaine
- discussions de fond psycho-médico-pédagogique par rapport aux questions soulevées dans le travail quotidien avec les bénéficiaires
- apprentissage systématique du langage Sésame
- feed-back et suivi des projets du service
- discussion et échange avec la direction

Le carnet de bord : c'est l'outil de communication entre les différents membres de l'équipe, la responsable pédagogique. Il est lu tous les jours par les membres de l'équipe présente.

➤ Les responsables

Réunion hebdomadaire en début de semaine avec le directeur et la responsable pédagogique :

- mise en commun des observations et questions des équipes dans le travail avec les bénéficiaires
- prise de décisions concernant le fonctionnement global des services
- élaboration des formations internes
- gestion à moyen et long terme des structures SAJA et SRNA

➤ Les Parents

- réunions ponctuelles sur demande de la famille, de l'équipe éducative ou du bénéficiaire
- réunions thématiques
- réunions de présentation du nouvel horaire
- réunions PAI

➤ Le conseil des usagers

Le conseil des usagers à lieu tous les trimestres.

Objectifs : permettre aux bénéficiaires d'aborder des thèmes, d'exprimer des demandes particulières ou générales portant sur l'organisation du service, l'aménagement de certains espaces,...

Le Conseil des usagers est animé par la psychopédagogue du service. Le compte-rendu est assuré par une personne accueillie, retranscrit par un membre du personnel également présent et classé après présentation aux responsables dans un dossier prévu à cet effet.

Toutes les informations, questions et suggestions sont transmises à la direction et à la responsable du SAJA.

5. Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel

➤ L'équipe éducative

La procédure relative à l'évaluation du projet pédagogique et de ses activités est relativement identique depuis la dernière évaluation :

- Dans le courant du mois d'avril, chaque éducateur reçoit un questionnaire d'évaluation pour chacune des activités dont il est responsable.
- Toutes les évaluations sont analysées au mois de mai par la responsable pédagogique et l'orthopédagogue. Elles en font ensuite la synthèse.
- Sur base de cette synthèse, deux journées pédagogiques réunissant l'ensemble de l'équipe sont organisées (courant du mois de juin).
- ✓ La première journée a pour objectif d'élaborer la grille horaire qui entrera en vigueur dans le courant du mois de septembre. C'est dans ce cadre qu'il est décidé d'aménager ou suspendre certaines activités et d'en mettre en place de nouvelles.
- ✓ La deuxième journée permet de déterminer les groupes pour chaque activité sur base de plusieurs critères :

- analyse des besoins individuels de chaque bénéficiaire
- examen des demandes, souhaits et projets formulés au préalable par chaque bénéficiaire

- difficultés rencontrées en cours d'année dans la dynamique des groupes

➤ Les bénéficiaires

Le projet pédagogique est également évalué par les personnes accueillies au départ de l'évaluation des ateliers auxquels elles participent et des différentes interventions formulées en cours d'année, notamment lors des conseils des usagers.

En conséquence, un atelier qui ne serait choisi ou demandé par personne verrait sa poursuite remise en question. De la même manière, un atelier demandé par un grand nombre nécessiterait une adaptation ou une augmentation du nombre de plages horaires proposées.

➤ Les familles ou représentants légaux

Depuis décembre 2007, les parents ont l'occasion d'évaluer la qualité du projet de service proposé au moyen d'un questionnaire qui leur est soumis. Cette démarche a lieu tous les cinq ans dans le cadre du renouvellement d'agrément.

➤ L'équipe de direction

Le projet pédagogique fait l'objet d'une relecture annuelle entre la responsable pédagogique, la psychopédagogue et le directeur en fonction de certains changements constatés ou souhaités en cours d'année.

Nous sommes convaincus que le projet pédagogique du Sénévé est en constante évolution et doit chercher à intégrer autant que possible les changements internes et externes à l'œuvre et les besoins des personnes accueillies qui trouvent réponses dans le projet de service que nous mettons en place.

II. Modes d'élaboration et de suivi des projets individuels

1. La réunion de PAI (projet d'accompagnement individuel)

Les réunions de PAI ont lieu une fois tous les deux ans pour chaque personne accueillie. Elles réunissent tous les intervenants importants dans la vie de la personne (parents, tuteur, frères et sœurs, psychopédagogue, éducateurs référents SAJA et SRNA, toute personne dont le bénéficiaire souhaite la présence,...) et la personne elle-même. Lors de la réunion, chacun à l'occasion de s'exprimer ce qui est un moment précieux d'échange mutuel.

L'objectif est de faire le bilan sur les deux années écoulées, d'échanger les avis, les points de vue, d'entendre la personne concernée, de lui permettre d'exprimer ses besoins, ses projets, ses rêves ... C'est aussi l'occasion de définir les objectifs de travail communs favorisant un accompagnement cohérent dans les deux années à venir, voire sur le plus long terme.

Concrètement, notre méthode de travail est inspirée en partie des P.S.I. (Plan de Service et d'Intervention Individualisés) :

- la personne est directement concernée et impliquée

- l'analyse est basée sur les notions clefs de compétences et de besoins des bénéficiaires
- tous les partenaires significatifs dans la vie du bénéficiaire sont impliqués dans la construction du projet de vie
- des objectifs communs sont définis et des personnes garantes de la mise en pratique de ses objectifs sont déterminées

Afin de préparer au mieux cette réunion, chaque membre de l'équipe éducative reçoit un formulaire de préparation qu'il complète et renvoi à la psychopédagogue. Celle-ci synthétise les différentes informations et relève les principaux points à aborder lors de la réunion de PAI.

La personne handicapée remplit ce formulaire et donne son avis avec l'aide de l'éducateur de référence.

La réunion dure environ une heure trente en présence soit du directeur, soit de la responsable pédagogique.

Après la réunion, un rapport reprenant des informations d'ordre général ainsi que des objectifs prioritaires est rédigé par l'assistante en psychologie et transmis à tous les participants.

Ce rapport est lu en réunion d'équipe puis il est envoyé par l'orthopédagogue aux différents intervenants. L'éducateur référent est le premier garant du suivi des décisions.

2. L'évaluation intermédiaire

Un an environ après la réunion PAI, une évaluation intermédiaire est prévue en réunion d'équipe. Elle nous permet de voir où nous en sommes dans l'évolution et le suivi des objectifs fixés lors du PAI. Un échange entre les équipes SAJA et SRNA a lieu afin de garantir une cohérence dans le travail pédagogique et le suivi de la personne. Un rapport est rédigé et envoyé aux personnes concernées.

3. Le suivi « hebdomadaire »

A côté de la réunion de PAI et des évaluations intermédiaires, des temps d'échanges et de suivi des objectifs du PAI prennent place lors des réunions d'équipe hebdomadaires afin de garantir un suivi continu du projet de chaque personne et une plus grande cohérence dans la prise en charge psycho-médico-pédagogique. Un cahier individuel reprenant les principaux points de discussion est mis à la disposition de chaque éducateur référent, de sorte d'avoir un fil conducteur cohérent au niveau de la prise en charge.

4. L'éducateur de référence

L'éducateur référent est, en collaboration avec l'orthopédagogue et la responsable pédagogique, garant du Projet d'Accompagnement Individuel des bénéficiaires dont il est référent ainsi que du bon suivi des objectifs fixés (cfr « rôle de l'éducateur

réfèrent » joint en annexe). Il est un interlocuteur privilégié pour ces personnes et les différents intervenants autour de la personne.

Procédure du choix de l'éducateur de référence :

Comme il s'agit d'une relation privilégiée, chaque personne accueillie propose trois choix préférentiels

Chaque membre de l'équipe éducative est également interpellé quant aux personnes accueillies dont il pourrait devenir réfèrent.

L'orthopédagogue tente ensuite de faire coïncider les choix des personnes accueillies avec le souhait de l'éducateur et en informe les deux parties, de même que la famille ou le représentant légal.

Comme il s'agit d'une procédure nouvellement mise en place pour 2011-2012, une évaluation sera faite dans deux ou trois ans.